

## **EXAMEN DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES À PARTIR DES OUTILS DE TRANSPORT ET D'ENTREPOSAGE**

1 Le présent document vise à décrire les différentes transactions, opérationnelles et financières,  
2 effectuées par Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») au cours de l'année 2013 :

- 3 1. les transactions opérationnelles requises pour répondre à la demande de la clientèle;
- 4 2. les transactions opérationnelles visant l'optimisation des capacités excédentaires; et
- 5 3. les transactions financières (sans impact opérationnel, mais avec avantage financier).

6 Ce document présentera également les coûts relatifs à certaines transactions spéciales qui ont  
7 permis de réduire les coûts totaux d'approvisionnement. Ces transactions, identifiées par la Régie  
8 de l'énergie (la « Régie ») dans la décision D-2013-054, sont, entre autres, visées pour le calcul  
9 de la bonification de Gaz Métro pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2013.

### **1. TRANSACTIONS OPÉRATIONNELLES POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE LA CLIENTÈLE**

10 Les transactions opérationnelles pour répondre à la demande de la clientèle se divisent en deux  
11 parties; les besoins d'approvisionnement de l'hiver (détenir les outils pour répondre à la demande  
12 en journée de pointe et aux besoins de l'hiver extrême) et les besoins de transport pour répondre  
13 aux besoins de la clientèle en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété (achat  
14 direct).

#### **Transactions opérationnelles pour rencontrer les besoins d'approvisionnement de l'hiver**

15 À la Cause tarifaire 2013, Gaz Métro prévoyait contracter des capacités sur le marché secondaire  
16 sur les tronçons Empress - GMIT EDA et Dawn - GMIT EDA. Toutefois, à la suite d'une révision  
17 budgétaire précédant le début de l'année financière, amenant une baisse de la demande  
18 continue, les besoins ont été révisés à la baisse, conformément aux principes approuvés par la  
19 Régie dans la détermination des outils d'approvisionnement. De plus, des capacités ont été  
20 contractées de janvier à mars 2013 pour compléter les outils de maintien de la fiabilité en

1 remplacement de la capacité d'entreposage à l'usine LSR. Le détail est présenté à la pièce Gaz  
2 Métro-18, Document 1.

3 Le tableau suivant présente les capacités prévues et celles effectivement contractées pour  
4 rencontrer les besoins d'hiver (journée de pointe et besoin d'hiver extrême) en fonction de  
5 l'évaluation *a priori*.

Capacités de transport et période	Cause tarifaire 2013	Rapport annuel 2013 (révision budgétaire 0/12)
	<i>10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour</i>	<i>10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour</i>
FTLH nov. 2012 à oct. 2013	868	868
FTLH déc. 2012 à mars 2013	546	322
FTSH déc. 2012 à mars 2013	607	610
FTSH jan. 2013 à mars 2013	0	26

6 En plus de cette révision d'approvisionnement *a priori*, Gaz Métro a contracté une livraison de  
7 gaz naturel directement dans son territoire pour la période du 23 au 29 janvier inclusivement,  
8 pour une quantité de 413 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour, soit 2 892 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> pour la période de sept jours. La situation  
9 justifiant cet ajout de capacités en hiver est la suivante :

10 Le 23 janvier 2013, Gaz Métro a desservi le volume de gaz naturel le plus élevé de son  
11 histoire, toute clientèle confondue, soit 31 375 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Les conditions climatiques de cette  
12 journée (DJ<sub>t</sub> 36,7, DJ<sub>(t-1)</sub> 34,6 et DJ x V 756.02) étaient inférieures aux paramètres de la  
13 journée de pointe (DJ<sub>t</sub> 36,85, DJ<sub>(t-1)</sub> 39,5 et DJ x V 1272,35). Toutefois, lors de la  
14 planification de cette journée, Gaz Métro a constaté qu'elle ne détenait pas les  
15 approvisionnements pour répondre à la demande projetée de la clientèle continue. Le  
16 tableau suivant présente la planification effectuée le 22 janvier et le constat de la journée  
17 du 23 janvier.

**Demande et approvisionnement 23 janvier 2013**

	<b>Planification 22 janvier</b>	<b>Réel fin de journee</b>
<b>Degrés jours (t)</b>	37	36,7
<b>Degrés jours (t-1)</b>	34	34,6
<b>DJ x Vent</b>	666	756,02
	$10^3\text{m}^3/\text{jour}$	$10^3\text{m}^3/\text{jour}$
<b>Demande franchise</b>		
Continue	30 083	28 956
Interruptible (GAI *)	2 963	2 418
<b>Total de la demande</b>	<b>33 046</b>	<b>31 375</b>
<b>Outils d'approvisionnement en franchise</b>		
FTLH	4 363	4 363
FTSH	4 355	4 355
STS	5 705	5 705
Marché secondaire	4 572	4 985
Transport fourni par les clients	2 172	2 114
Gaz d'appoint (GAC)	115	115
Gaz d'appoint (GAI)	2 963 *	2 587
Retrait LSR	5 698	4 573
Retrait Pointe-du-Lac	932	1 039
Retrait St-Flavien	1 478	1 416
Linepack et écart de nominations	0	122
<b>Total des approvisionnements</b>	<b>32 354</b>	<b>31 375</b>
<b>Excédent (déficiency)</b>	<b>-692</b>	<b>1 134</b>

\*Livraisons observées le 22 janvier 2013

1 Il est à noter que le 23 janvier était la septième journée consécutive d'une vague de froid  
2 où tous les clients étaient interrompus. Un effritement des outils était entamé.

3 En fonction de la planification effectuée le 22 janvier, Gaz Métro ne détenait pas les outils  
4 pour répondre à la demande, il manquait 692  $10^3\text{m}^3$  d'approvisionnement. Elle avait  
5 décidé de contracter 1 056  $10^3\text{m}^3/\text{jour}$  (40 000 GJ/jour) pour une période de sept jours,  
6 soit la déficiency d'approvisionnement plus une marge équivalente au besoin pour un  
7 degré-jour. Dans les faits, elle n'a été en mesure de contracter que 413  $10^3\text{m}^3/\text{jour}$  pour la  
8 période visée, laissant ainsi une déficiency projetée de 279  $10^3\text{m}^3$  pour la journée du 23  
9 janvier.

1 De plus, plusieurs clients interrompus qui désiraient contracter du gaz d'appoint pour  
2 éviter une interruption (GAI) n'ont pu le faire, la capacité n'étant pas disponible.

3 Le 23 janvier, à 09 h 00, la projection des degrés-jours pour la journée gazière du  
4 23 janvier était passée à 38 DJ. Selon la règle du pouce d'une consommation de  
5 528 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/DJ (20 000 GJ/DJ), la déficience d'approvisionnement passait à 807 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>,  
6 après ajout de capacité. Gaz Métro s'enlignait donc pour être en situation de déficience  
7 auprès de TCPL et entraîner des frais de LBA « Load Balancing Agreement ».

8 La température de la journée a finalement été légèrement plus chaude que la projection  
9 initiale (DJ inférieurs). Le constat des approvisionnements était qu'il restait 1 134 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>  
10 d'outil à l'usine LSR, mais les clients en GAI ont livré 169 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> de gaz naturel de plus  
11 que le volume total consommé de la clientèle interruptible. Sur une base nette, Gaz Métro  
12 avait donc une marge de 965 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, soit les approvisionnements pour 1,8 DJ.

13 À la suite de ces événements, des analyses spécifiques ont été effectuées et Gaz Métro a conclu  
14 que la consommation des clients du tarif D<sub>4</sub> était influencée par les conditions climatiques. À cet  
15 effet, elle a fait une demande de modification au calcul de la journée de pointe dans le cadre de  
16 la Cause tarifaire 2014.

### **Transactions opérationnelles pour les besoins de transport de la clientèle en achat direct**

17 Au cours de l'année 2013, Gaz Métro a contracté ponctuellement des capacités de transport  
18 entre Empress et Dawn en novembre 2012 et entre Empress et GMIT EDA pour les mois  
19 d'août et de septembre 2013, pour des quantités respectives de 973 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, 4 033 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> et  
20 4 097 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>. Ces capacités étaient requises de façon à transporter les livraisons des clients  
21 en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété (client en achat direct).

## **2. TRANSACTIONS OPÉRATIONNELLES VISANT L'OPTIMISATION DES CAPACITÉS EXCÉDENTAIRES**

22 Les transactions opérationnelles sont effectuées afin de pallier les variations journalières et  
23 saisonnières de la demande réelle. On retrouve cinq catégories :

1 Vente de transport a priori : Vente de capacité de transport requise au plan  
2 d'approvisionnement afin de ne pas détenir de capacité de  
3 transport excédentaire à la demande continue en journée de  
4 pointe et à la provision additionnelle définie pour répondre à  
5 la demande saisonnière en hiver froid. Les ventes peuvent  
6 être reliées au transport FTLH ou FTSH. Ces ventes seront  
7 normalement réalisées avant le début de l'année financière ou  
8 au plus tard avant le début de l'hiver de l'année en cours.

9 Vente de transport FTLH non utilisé : Vente de capacité de transport excédentaire une fois la  
10 demande totale (incluant les besoins d'injection) rencontrée.  
11 Ces capacités se retrouvent principalement, mais non  
12 exclusivement, en dehors de la période d'hiver.

13 Vente de fourniture à GMIT EDA : Vente de gaz naturel excédentaire au point de livraison EDA  
14 une fois la demande totale (incluant les besoins d'injection)  
15 rencontrée. Ces capacités se retrouvent en dehors de la  
16 période d'hiver.

17 Vente de fourniture à Dawn : Vente de gaz naturel excédentaire au point de livraison Dawn  
18 une fois la demande totale (incluant les besoins d'injection)  
19 rencontrée. Ces capacités se retrouvent en dehors de la  
20 période d'hiver.

21 Échange opérationnel : Échange période et/ou géographique qui est requis afin de  
22 réduire les coûts liés à certaines actions opérationnelles.

23 À la Cause tarifaire 2013, il n'y a avait aucune capacité de transport à vendre *a priori*. Gaz Métro  
24 avait toutefois prévu ne pas renouveler une capacité de 957 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour de transport FTLH au  
25 1<sup>er</sup> novembre 2012 ou 319 755 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> pour l'année 2013. Ces capacités ont effectivement été  
26 décontractées.

27 À la Cause tarifaire 2013, aucune capacité de transport FTLH non utilisé n'était projetée.  
28 Considérant le fait que Gaz Métro n'avait pas contracté d'avance ses achats à Dawn d'avril à  
29 septembre 2013, elle a pu les moduler de façon à ne pas générer d'approvisionnement

1 excédentaire. Ainsi, aucune vente de transport FTLH non utilisé, de vente de fourniture ou de  
 2 transaction d'échange opérationnel au cours de l'année financière 2013 n'a été réalisée.

### 3. TRANSACTIONS FINANCIÈRES

3 Les transactions dont le motif est financier ne peuvent se faire que si Gaz Métro n'est pas  
 4 opérationnellement contrainte par ces transactions. Ces transactions sont donc possibles  
 5 lorsqu'une opportunité de marché se présente à un moment et à un endroit où Gaz Métro dispose  
 6 d'un outil qui n'est pas pleinement utilisé par la demande de ses clients et qu'elle peut être  
 7 financièrement favorable.

8 Pour l'année 2013, il y a eu 104 transactions financières qui ont généré des revenus de  
 9 7 237 280 \$. Le tableau ci-dessous présente l'information par catégorie.

Transactions financières	Dossier tarifaire 2013 D-2012-158			Réal 2012-2013			
	Revenus Totaux 000 \$	Revenus Transport 000 \$	Revenus Équilibrage 000 \$	Nombre de transactions	Revenus Totaux 000 \$	Revenus Transport 000 \$	Revenus Équilibrage 000 \$
<b>Échanges / cessions d'optimisation</b>							
Cession FTLH	1 144	1 144	0	11	1 749	1 749	0
Cession FTSH-Dawn- EDA				10	1 323	1 323	0
Cession FTSH- Parkway-EDA	206	188	18	8	1 707	1 556	151
Échanges				69	79	12	67
<b>Prêt d'espace</b>				5	7		7
<b>STS RAM *</b>				1	2 373		2 373
<b>Total</b>	<b>1 350</b>	<b>1 332</b>	<b>18</b>	<b>104</b>	<b>7 237</b>	<b>4 640</b>	<b>2 597</b>

\* Storage Transportation Service – Risk Alleviation Mechanism

1 La répartition entre les services de transport et d'équilibrage est établie selon la fonctionnalisation  
2 des outils fixée à la Cause tarifaire 2013.

### **Échanges / cessions d'optimisation**

3 Ces transactions sont des échanges entre deux points géographiques, deux périodes ou une  
4 combinaison points géographiques/périodes. Gaz Métro procède également à des cessions de  
5 transport à des fins purement financières; ces transactions considérées ici sont des cessions à  
6 des tierces parties d'une capacité de transport détenue par Gaz Métro. Les cessions de transport  
7 FTLH comportent une clause spécifique où la tierce partie s'engage à remettre en franchise à  
8 Gaz Métro les quantités livrées par elle à Empress. Cette tierce partie se substitue donc au  
9 transporteur TCPL et Gaz Métro lui rembourse des frais fixes et variables équivalant au tarif de  
10 TCPL, comme si elle était toujours détentrice de cette capacité. En somme, la tierce partie vend  
11 du transport à Gaz Métro en lui offrant un rabais, soit le revenu d'optimisation prévu à l'entente.  
12 Les cessions de transport FTSH sont légèrement différentes. La cession est effectuée sur la  
13 période d'été, moment où Gaz Métro n'utilise pas cette capacité. Ces transactions peuvent inclure  
14 un droit de rappel de façon à conserver la possibilité d'utilisation pour les mois plus critiques où  
15 la capacité pourrait être requise.

16 En ce qui concerne les transactions couvrant deux périodes, celles-ci sont transigées pour une  
17 ou plusieurs journées ou un ou plusieurs mois. Pour l'année 2013, il n'y a eu aucune transaction  
18 de ce type.

19 Les transactions financières entre deux points géographiques sont faites principalement pour  
20 économiser du gaz de compression, optimiser du transport non utilisé de façon ponctuelle (autre  
21 que les ventes de transport telles que décrites dans « transactions opérationnelles ») ou pour  
22 générer des revenus. Ces transactions n'entraînent aucun risque puisque Gaz Métro ne transige  
23 pas si elles entraînent des impacts opérationnels ou financiers. Pour l'année 2013, 98  
24 transactions ont été faites générant des revenus de 4 857 474 \$.

*Exemples d'échange couvrant deux points géographiques*

1       • *Échange régulier*

2       Le 25 juin 2013, Gaz Métro a conclu une entente où elle reçoit d'un tiers 100 000 GJ/jour plus  
3       le gaz de compression à Dawn le 26 juin 2013 et où elle livre le même jour à Parkway  
4       100 000 GJ/jour pour des revenus de 3 500 \$, soit 0,035 \$/GJ.

5       • *Cession FTLH avec échange*

6       Le 12 décembre 2012, Gaz Métro a cédé à un tiers une capacité de transport FTLH de  
7       30 000 GJ/jour pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013. Parallèlement à cette cession,  
8       Gaz Métro a livré à la tierce partie 30 000 GJ/jour, plus le gaz de compression, à Empress du  
9       1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013 et a reçu, durant la même période, la même quantité à GMIT  
10       EDA. Pour l'année 2013, cet échange a permis de générer des revenus de 270 000 \$, soit  
11       0,10 \$/GJ.

12       • *Cession FTSH avec échange*

13       Le 18 avril 2013, Gaz Métro a conclu une entente où elle cède temporairement une capacité  
14       de transport de 25 000 GJ/jour entre Parkway et GMIT EDA à un tiers pour la période du  
15       1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2013. Lorsque le transport est requis vers GMIT EDA, Gaz Métro  
16       livre à Parkway, à la tierce partie, jusqu'à 25 000 GJ/jour, selon son besoin, plus le gaz de  
17       compression, et reçoit, pour la même période, la même quantité à GMIT EDA. Lorsque le  
18       transport est non requis, le tiers optimise cette capacité de transport. Pour l'année 2013, cet  
19       échange a permis de générer des revenus de 794 200 \$, soit un prix unitaire moyen de  
20       0,22 \$/GJ sur la portion non requise par Gaz Métro.

**Prêt d'espace**

21       Pour 2013, Gaz Métro a contracté cinq ententes de prêt d'espace avec des tiers générant des  
22       revenus totalisant 7 200 \$.

23       Cette activité de prêt d'espace consiste à prêter temporairement à une tierce partie, contre  
24       rémunération, une portion de l'espace d'entreposage non utilisé et non nécessaire pour les  
25       opérations quotidiennes. En plus de générer des revenus d'optimisation, cette activité permet,  
26       dans certains cas, par l'échange de gaz avec cette même partie, d'éviter des coûts de gaz de

1 compression qui, autrement, auraient été nécessaires afin de retirer ou d'injecter le gaz du site  
2 d'entreposage de Union Gas.

3 La tierce partie peut injecter un volume équivalant à ce que Gaz Métro retire de son inventaire.  
4 Quant au remboursement du gaz naturel en inventaire, il est discrétionnaire à Gaz Métro afin de  
5 s'assurer que les opérations ne soient pas affectées.

6 Gaz Métro n'encourt aucun risque avec ces transactions puisqu'elle détient le gaz des tiers en  
7 tout temps. Donc, si le tiers fait défaut de paiement, Gaz Métro pourrait se faire compensation en  
8 conservant le gaz équivalent puisqu'elle détient le gaz en inventaire. Cette entente est signée sur  
9 une base annuelle, mais ne garantit pas son utilisation si les économiques de marché ne sont  
10 pas présentes. Les revenus générés par ces ententes sont peu prévisibles et sont sujets aux  
11 conditions de marché. D'ailleurs, pour 2013, une seule contrepartie s'est prévalu du prêt d'espace  
12 et ce, pour une faible quantité.

*Exemple d'un prêt d'espace*

13 Le 10 janvier 2013, Gaz Métro a permis à un tiers d'injecter 21 000 GJ alors qu'il était prévu  
14 de retirer 44 629 GJ du site de Union Gas. Après la transaction, le retrait net n'est plus que  
15 de 23 629 GJ pour cette journée. Gaz Métro a obtenu 0,10 \$/GJ pour ce prêt d'espace et la  
16 remise du gaz était à la discrétion de Gaz Métro, donc sans risque. À défaut d'avoir transigé,  
17 Gaz Métro aurait eu 44 629 GJ en retrait, sans ajout de valeur.

**STS-RAM**

18 Ce service de TCPL vise à atténuer le risque de droits inutilisés liés à la demande (Mécanisme  
19 d'allègement du risque). Toute portion non utilisée des droits à la capacité d'un expéditeur  
20 (Gaz Métro) au cours d'un mois donné est portée au crédit du compte interruptible de cet  
21 expéditeur; il n'est cependant pas possible de reporter des crédits de rattrapage non utilisés sur  
22 des mois subséquents.

23 Pour récupérer cette valeur dans un mois donné, Gaz Métro utilise le service de transport  
24 interruptible sur le réseau de TCPL afin de capter le différentiel monétaire entre deux points  
25 géographiques.

1 Dans le cas du STS-RAM, les crédits ne sont disponibles que sur la période où le service de  
2 transport STS est ferme, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril de chaque année.

3 Pour la période 2012-2013, Gaz Métro a ainsi généré des revenus associés à ces droits non  
4 utilisés de 2 372 606 \$.

*Exemple du STS-RAM*

5 En mars 2013, Gaz Métro a utilisé 4 064 894 GJ sur une quantité totale possible de STS de  
6 6 701 394 GJ, laissant une quantité inutilisée de 2 636 500 GJ (voir le tableau ci-dessous).

Quantité	GJ
Parkway – GMIT EDA (GJ/jour)	216 174
Quantité mensuelle totale mars 2013	6 701 394
*Quantité utilisée mars 2013	4 064 894
Quantité inutilisée mars 2013	2 636 500

\*Quantité utilisée excluant les capacités excédentaires (overrun)

7 • Crédits RAM générés

8 La quantité inutilisée a généré des crédits RAM de 1 358 615 \$. Les crédits sont égaux à  
9 la quantité inutilisée multipliée par la différence entre le prix plancher interruptible et les  
10 frais variables, soit :

11 
$$\text{GMIT EDA} = 2\,636\,500 \times (0,54460 - 0,02929) = 1\,358\,615 \$$$

12 • Nomination des crédits générés

13 Les crédits générés de 1 358 615 \$ ont été nommés sur différents tronçons.

14 • Revenus d'optimisation générés

15 L'utilisation des crédits en mars 2013 a permis de faire des transactions avec une tierce  
16 partie, transactions qui ont généré 750 682 \$ de revenus.

17 Il est à noter que le service RAM (mécanisme d'allègement du risque) a été aboli par TCPL.  
18 Ce type de transaction ne sera donc plus disponible.

#### **4. TRANSACTIONS SPÉCIALES POUR BONIFICATION**

1 À la Cause tarifaire 2013, Gaz Métro a déposé une méthode d'évaluation d'un indicateur de  
2 performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement (R-3809-2012, B-0023,  
3 Gaz Métro-4, Document 1).

4 À ce sujet, la Régie a rendu la décision D-2013-054 qui établit la méthode de bonification pour  
5 l'exercice financier 2013. La bonification attribuée à Gaz Métro par cette décision couvre deux  
6 types de transaction : les transactions d'optimisation financières et les transactions spéciales  
7 d'achat. La bonification applicable aux transactions spéciales était définie comme suit :

**« [37] Pour l'ensemble de ces motifs, la Régie approuve une bonification additionnelle correspondant à 10 % des économies qui seront constatées au rapport annuel relativement aux transactions mentionnées à la pièce B-0286. Les économies seront calculées en comparant le coût des transactions mentionnées précédemment et le coût qui aurait résulté des tarifs annuels en vigueur de TCPL pour le service correspondant.**

**[38] Cette bonification est conditionnelle à l'optimisation du plan d'approvisionnement en bloc de gaz naturel pour les mois d'août et septembre 2013, de façon à ce qu'il n'y ait pas de transport FTLH inutilisé. [...] »**

8 Les transactions spéciales visées par le paragraphe 37 de la décision D-2013-054 représentent  
9 des achats de transport (par échange) sur le marché secondaire effectués au cours des exercices  
10 antérieurs ou de l'exercice en cours qui visaient à remplacer des capacités de transport FTLH  
11 entre Empress et le territoire de Gaz Métro (EDA ou NDA) qui auraient autrement été contractées  
12 auprès de TCPL.

13 Le tableau présenté à l'annexe 1, présente les transactions spéciales visées par la décision  
14 D2013-054 qui avaient été mentionnées à la pièce B-0286 de la Cause tarifaire 2013  
15 (R-3809-2012). Il est à noter que pour le tronçon Empress-GMIT NDA, il y avait deux transactions  
16 couvrant l'année financière et non pas une seule, comme mentionné à la pièce B-0286.

17 Le tableau présente également la comparaison des coûts réels et ceux qui auraient été encourus  
18 si Gaz Métro avait contracté ces capacités en transport longue distance (FTLH) auprès de TCPL.  
19 L'exercice financier 2013 a été scindé en deux afin de considérer la modification des prix de TCPL  
20 au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les coûts totaux de ces transactions spéciales pour l'exercice 2013 ont été  
21 inférieurs aux coûts en fonction des prix de TCPL de 22,714 M\$.

Annexe 1

<b>Exercice 2013</b>													
Contrepartie	Volume quotidien  10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour	Période		Volume de la période		Volume total  10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coût unitaire de la transaction		Coût total de transaction  000 \$	Prix TCPL		Coût selon prix de TCPL  000 \$	Économies  000 \$
		Début	Fin	2012-10-01	2013-07-01		2012-10-01	2013-07-01		2012-10-01	2013-07-01		
				2013-06-30	2013-09-30		2013-06-30	2013-09-30		2013-06-30	2013-09-30		
				10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>		¢/m <sup>3</sup>	¢/m <sup>3</sup>		¢/m <sup>3</sup>	¢/m <sup>3</sup>		
<b>Empress-EDA</b>													
	660	2010-11-01	2015-10-31	180 127	60 702	240 829				8,498	6,553	19 292	
	344	2010-11-01	2015-10-31	94 012	31 682	125 693				8,498	6,553	10 069	
	264	2012-11-01	2013-10-31	63 869	24 281	88 150				8,498	6,553	7 034	
	317	2012-11-01	2013-10-31	76 643	29 137	105 780				8,498	6,553	8 441	
	288	2012-11-01	2013-10-31	69 617	26 466	96 083				8,498	6,553	7 667	
<b>Empress-NDA</b>													
	26	2011-11-01	2012-10-31	818	0	818				6,601	5,093	53	
	26	2012-11-01	2013-10-31	6 387	2 428	8 815				6,601	5,093	546	
<b>Total</b>									<b>30 388</b>			<b>53 102</b>	<b>22 714</b>